



La Mauritanie roule sur l'or noir

Par [Adam Wade](#)

Mondialisation.ca, 21 février 2006

Aujourd'hui Le Maroc 21 février 2006

Région : [Afrique subsaharienne](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Pétrole](#), [Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Prévue pour le 17 février 2006, l'exploitation du pétrole mauritanien a été reportée in extremis.

A quand la première goutte d'hydrocarbure? Les mauritaniens l'attendaient le 17 février 2006. Finalement, le démarrage de l'exploitation du pétrole offshore sur le site du puits «Chinguitti», situé à 65 kilomètres au large de Nouakchott, a été reporté sine die jusqu'à la fin février ou, au plus tard, à la mi-mars. «Les causes de ce retard sont d'ordre technique», s'empresse d'ajouter des sources proches de la société australienne Woodside.

Rassurant, les responsables du consortium promettent par la suite d'améliorer le rythme de production pour compenser le retard enregistré par rapport au démarrage de l'opération d'exploitation.

A s'en tenir aux déclarations officielles, le problème juridique qui oppose la société australienne à l'Etat mauritanien, différend ayant conduit à l'arrestation de l'ex-ministre du Pétrole, Zeydane Ould Hamedane, n'aurait rien à voir avec ce renvoi. D'aucuns ne manqueront pas de faire le parallèle entre les deux affaires, puisque l'annonce du report a été rendue publique 24 heures après le début de l'instruction de l'ancien ministre.

Accusé de «crime économique», cet homme du sérail de l'ex-régime aurait signé «illégalement», selon Nouakchott, quatre avenants, complétant le partage de production pétrolière entre l'Etat mauritanien et la compagnie Woodside.

Mais Ould Hamedane ne sera pas le seul à être appelé à la barre. Une vingtaine de personnalités de l'ancien régime ont été convoquées comme témoins par le juge d'instruction. Parmi les grosses pointures, l'ancien Premier ministre, Sghair Ould M'Barek, limogé au lendemain du renversement du régime de Ould Taya, le 3 août 2005. Des parlementaires, des hommes d'affaires et surtout l'actuel représentant de la compagnie australienne Woodside, complètent la liste. La présence des anciens élus s'explique aisément, puisque selon la ligne de défense de l'entreprise australienne, le Parlement (dissous depuis le coup d'Etat du 3 août) aurait approuvé les clauses en question.

D'ores et déjà, avant même que l'instruction ne soit bouclée, l'actuel Premier ministre, Sidi Mohamed Ould Boubacar, est on ne peut plus clair : « Tous ceux qui seront reconnus comme étant impliqués dans cette affaire devront en répondre ». Un discours de fermeté réitéré devant les représentants d'une vingtaine de partis politiques, signataires depuis d'une pétition pour le soutien de l'Etat mauritanien face à Woodside.

Cette compagnie, qui n'a de cesse de clamer son innocence, risque gros. En cas de

condamnation de l'ex-ministre du Pétrole, la société pourrait être considérée civilement responsable.

Les avenants incriminés auraient entraîné la diminution de la part de l'Etat dans les revenus pétroliers, la réduction d'impôts, l'élimination des garanties de bonne fin...En plus de ces désavantages, l'Etat mauritanien devait au nom de ses avenants prendre tous les frais ultérieurs d'exploration.

L'affaire risque désormais de prendre une autre ampleur. Le gouvernement n'exclut plus de se référer à l'arbitrage du Centre international du règlement des différends d'investissements (Cirdi) et de la Chambre du commerce internationale (CCI), à Paris.

La source originale de cet article est Aujourd'hui Le Maroc
Copyright © [Adam Wade](#), Aujourd'hui Le Maroc, 2006

Articles Par : [Adam Wade](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca